



**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**  
PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉES LE  
**31 MARS 2021**

**CORPORATION MINIÈRE MONARCH**  
68 AVENUE DE LA GARE, BUREAU 205  
SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC) J0R 1R0  
TÉL. : 1-888-994-4465  
[WWW.MONARCHMINING.COM](http://WWW.MONARCHMINING.COM)  
TSX : GBAR



Périodes de trois mois et de 141 jours terminées le 31 mars 2021

#### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière.....	3
États consolidés intermédiaires résumés de la perte nette et du résultat global .....	4
États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres.....	5
États consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie .....	6
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés .....	7

# ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉS)

31 MARS 2021

	NOTES	31 MARS 2021
		\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF COURANT</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		19 013 624
Taxes à la consommation et autres débiteurs		342 696
Stocks		997 441
Frais payés d'avance et dépôts		658 849
		<b>21 012 610</b>
<b>ACTIF NON COURANT</b>		
Dépôts en fidéicommis	10	1 458 099
Immobilisations corporelles	5	13 435 259
Propriétés minières	6	8 923 179
Actifs de prospection et d'évaluation	7	16 382 712
		<b>40 199 249</b>
		<b>61 211 859</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF COURANT</b>		
Fournisseurs et autres crébiteurs		1 810 066
Partie courante de la dette à long terme	8	34 024
		<b>1 844 090</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>		
Dette à long terme	8	9 049
Autres passifs	9	3 194 533
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés		4 825 009
Obligations liées à la mise hors service d'actifs	10	4 877 741
		<b>12 906 332</b>
		<b>14 750 422</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions et bons de souscription	11	46 362 630
Surplus d'apport		99 282
Déficit		(475)
		<b>46 461 437</b>
		<b>61 211 859</b>

Entité présentant l'information financière et nature des opérations (note 1); Engagements (note 13).

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Au nom du conseil d'administration,

'Jean-Marc Lacoste', Administrateur

'Michel Bouchard', Administrateur

# ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA PERTE NETTE DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET 141 JOURS TERMINÉES LE 31 MARS 2021

	NOTES	PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>
Administration	14	\$ (585 444)	\$ (585 444)
Entretien et maintenance	14	(962 859)	(962 859)
Exploration		(1 242 142)	(1 242 142)
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>(2 790 445)</b>	<b>(2 790 445)</b>
Produits financiers		2 328	2 328
Charges financières	14	(69 106)	(69 106)
Perte de change		(892)	(892)
Revenus d'honoraires de gestion		84 197	84 197
Autres produits liés aux actions accréditives		36 486	36 486
<b>Perte avant impôts</b>		<b>(2 737 432)</b>	<b>(2 737 432)</b>
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés		(23 219)	(23 219)
<b>Perte nette et résultat global</b>		<b>(2 760 651)</b>	<b>(2 760 651)</b>
Perte nette par action de base et diluée		(0,05)	(0,08)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		51 795 044	33 060 667

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES  
(NON AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

	<b>CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION</b>	<b>SURPLUS D'APPORT</b>	<b>DÉFICIT</b>	<b>TOTAL</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	—	—	—	—
FINANCEMENT PAR ACTIONS				
Émission initiale d'action (note 11)	1	—	—	1
Émission d'actions dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 4)	43 027 328	—	—	43 027 328
Élimination de l'action initiale	(1)	1	—	—
Émission d'actions accréditives (note 11)	5 081 721	—	—	5 081 721
Prime sur les actions accréditives (note 11)	(1 751 339)	—	—	(1 751 339)
Frais d'émission d'actions	—	—	(542 677)	(542 677)
Exercice de bons de souscription	4 920	—	—	4 920
OPTIONS				
Octroyées aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. (note 11)	—	99 281	—	99 281
Effet de l'acquisition de l'entreprise sous contrôle commun (note 4)	—	—	3 302 853	3 302 853
PERTE NETTE DE LA PÉRIODE	46 362 630	99 282	2 760 176	49 222 088
<b>SOLDE AU 31 MARS 2021</b>	<b>46 362 630</b>	<b>99 282</b>	<b>(475)</b>	<b>47 461 437</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE  
(NON AUDITÉS)**

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET 141 JOURS TERMINÉES LE 31 MARS 2021

	NOTES	PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>
		\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>			
Perte nette de la période		<b>(2 760 651)</b>	<b>(2 760 651)</b>
Ajustements pour :			
Amortissement	5	<b>17 754</b>	<b>17 754</b>
Paiements fondés sur des actions		<b>99 281</b>	<b>99 281</b>
Charge de désactualisation découlant des obligations liées à la mise hors service d'actifs		<b>12 330</b>	<b>12 330</b>
Intérêts relatifs aux obligations locatives	8	<b>936</b>	<b>936</b>
Intérêts sur l'option de rachat d'une redevance		<b>36 810</b>	<b>36 810</b>
Autres produits liés aux actions accréditives		<b>(36 486)</b>	<b>(36 486)</b>
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés		<b>23 219</b>	<b>23 219</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	15	<b>975 258</b>	<b>975 258</b>
		<b>(1 631 549)</b>	<b>(1 631 549)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Produits de l'émission d'actions	11	<b>5 081 721</b>	<b>5 081 722</b>
Frais d'émission d'actions		<b>(542 677)</b>	<b>(542 677)</b>
Exercice de bons de souscription	11	<b>4 920</b>	<b>4 920</b>
Remboursement des obligations locatives	8	<b>(7 221)</b>	<b>(7 221)</b>
		<b>4 536 743</b>	<b>4 536 744</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Regroupement d'entreprises sous contrôle commun	4	<b>14 283 329</b>	<b>14 283 329</b>
Dépôts en fidéicommiss		<b>(27 496)</b>	<b>(27 496)</b>
Encaissement du solde de prix de vente		<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
Augmentation des actifs de prospection et d'évaluation	7	<b>(147 404)</b>	<b>(147 404)</b>
		<b>16 108 429</b>	<b>16 108 429</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		<b>19 013 623</b>	<b>19 013 624</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		<b>19 013 624</b>	<b>19 013 624</b>

Autres informations relatives aux flux de trésorerie (note 15)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

## 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE ET NATURE DES OPÉRATIONS

Corporation Minière Monarch (la « Société »), constituée le 11 novembre 2020 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, se spécialise dans l'exploitation et l'exploration de propriétés minières. Ses actions transigent à la Bourse de Toronto TSX depuis le 27 janvier 2021 sous le symbole GBAR. Ses activités se situent au Canada.

Depuis sa constitution, la Société a subi des pertes d'exploitation et des sorties de fonds liées à l'exploitation, à l'exploration et au développement de ses propriétés minières. Jusqu'à présent, la Société a financé ses activités grâce aux liquidités reçues dans le cadre de la transaction avec Yamana Gold le 21 janvier 2021 (note 4) et à l'émission d'actions (note 11). La capacité de la Société à atteindre ultimement un bénéfice d'exploitation dans le futur dépend de sa capacité à développer ses propriétés minières et d'atteindre la production commerciale.

La Société estime disposer de suffisamment de liquidités pour au minimum faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois. Le plan d'entreprise de la Société dépend de la levée de fonds supplémentaires pour poursuivre le développement de ses projets. Malgré la capacité de la Société à obtenir des fonds par le passé, rien ne garantit que la Société soit en mesure d'obtenir du financement à l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

L'adresse du siège social de la Société est le 68 avenue de la Gare, bureau 205, Saint-Sauveur (Québec), Canada, J0R 1R0 et son site internet est [www.monarchmining.com](http://www.monarchmining.com).

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

### A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

L'auditeur indépendant de la Société n'a pas effectué d'examen des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour les périodes de trois mois et de 141 jours terminées le 31 mars 2021, conformément aux normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada pour un examen des états financiers intermédiaires par l'auditeur de la Société.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et en conformité avec les méthodes comptables utilisées par la Société dans les plus récents états financiers annuels audités, sauf lorsque noté ci-bas. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément aux IFRS s'appliquant à la préparation des états financiers intermédiaires, y compris l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certaines informations normalement incluses dans les états financiers annuels consolidés audités préparés conformément aux IFRS, en particulier les notes afférentes, ont été omises ou condensées. Par conséquent, ces états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ne contiennent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels complets. Le 11 mai 2021, le conseil d'administration de la Société a approuvé les états financiers intermédiaires consolidés résumés.



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021**

---

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)**

**B) BASE D'ÉVALUATION**

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis au coût historique.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

**C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION**

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

**D) SECTEUR D'ACTIVITÉ**

La Société opère dans un seul secteur d'activité, soit l'exploitation et l'exploration de propriétés minières. Tous les actifs de la Société sont situés au Québec, Canada.

**E) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT**

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les années futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux hypothèses et aux incertitudes d'estimation qui comportent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont décrites ci-dessous:

**i) Réserves et ressources minérales**

*Principales sources d'incertitude relatives aux estimations*

Les réserves et ressources minérales ont été estimées par des personnes qualifiées selon les exigences concernant la présentation d'information de projets miniers de la Norme canadienne 43-101 des autorités des marchés canadiens. Les estimations des réserves et des ressources minérales comportent un certain degré d'incertitude et dépendent largement des interprétations géologiques et des inductions statistiques puisées du forage et d'autres données et nécessitent des estimations du prix futur de la marchandise et des coûts d'exploitation futurs. Les estimations des réserves et des ressources minérales sont sujettes à des incertitudes et les résultats réels pourraient différer de façon importante des estimations. Les résultats de forages, de tests et de production, de même que des changements importants dans les prix des métaux et des coûts d'exploitation après la date d'estimation peuvent justifier la révision de telles estimations.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021**

---

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)**

**E) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE)**

**i) Réserves et ressources minérales (suite)**

Les estimations des réserves et des ressources minérales ont une incidence sur un certain nombre d'estimations comptables, telles qu'elles sont décrites dans les notes pertinentes aux méthodes comptables :

- La prospection et l'évaluation de ressources minérales et la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale. L'application de la méthode comptable de la Société à l'égard des coûts de prospection et d'évaluation requiert un jugement visant à déterminer si les avantages économiques futurs peuvent être réalisés, lesquels sont établis selon des hypothèses concernant les événements et les circonstances futurs.
- L'analyse de la dépréciation et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers y compris l'évaluation des flux de trésorerie estimés futurs des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).
- Les estimations des échéanciers des déboursés pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

**ii) Évaluation de la perte de valeur et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers**

*Principales sources d'incertitude relatives aux estimations*

Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation de la Société de la dépréciation d'actifs non financiers sont sujettes à des risques et incertitudes, notamment dans des conditions de marché à forte volatilité, qui peuvent être en partie ou totalement indépendantes de la volonté de la Société.

S'il existe des indices de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur antérieure, une estimation de la valeur recouvrable de l'UGT est calculée. La valeur recouvrable est établie selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie (« JVDCS ») et la valeur d'utilité (« VU ») en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en prenant en considération les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient à moins qu'il existe un prix de marché disponible d'après un achat récent ou une vente récente d'une mine. Les flux de trésorerie couvrent les périodes jusqu'à la fin prévue de l'exploitation qui varie selon un nombre de variables, y compris les réserves et les ressources minérales récupérables, les projets d'expansion et les prix de vente prévus de la production.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

---

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### E) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE)

#### ii) Évaluation de la perte de valeur et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers (suite)

##### *Jugements portés relativement aux méthodes comptables*

Les sources d'information tant internes qu'externes doivent être prises en considération pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation ou un indice d'une reprise d'une perte de valeur antérieure. Le jugement est requis en ce qui concerne une évolution défavorable du climat d'affaires qui pourrait être un indice de dépréciation comme une baisse importante de la valeur au marché de l'actif, une diminution des réserves ou des ressources occasionnées par une réévaluation géologique ou la modification de l'échéancier d'extraction des ressources ou des réserves entraînant des changements dans les flux de trésorerie actualisés générés par le site et des prix des métaux inférieurs ou des prix des intrants supérieurs par rapport à ceux auxquels on aurait pu s'attendre au vu de l'évaluation la plus récente du site. Le jugement est aussi requis lorsqu'il s'agit de déterminer si tout changement favorable important dans n'importe quel de ces éléments indique une reprise d'une perte de valeur antérieure.

Le jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe des indications que la valeur comptable d'un projet de prospection ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité à la suite de la réalisation de la mise en valeur ou de la vente du projet. Le jugement est aussi requis lorsqu'il s'agit de déterminer si tout changement important favorable indique une reprise d'une perte de valeur antérieure d'actifs de prospection et d'évaluation.

#### iii) Provisions et comptabilisation ou non d'un passif pour pertes éventuelles

##### *Principales sources d'incertitude des estimations*

Les provisions liées aux obligations actuelles, incluant les obligations liées à la mise hors service d'actifs, sont établies d'après les meilleures estimations de la direction des montants probables des sorties de fonds futures, des dates prévues des paiements et des taux d'actualisation.

#### iv) Option de rachat d'une redevance

##### *Jugements portés relativement aux méthodes comptables*

La direction doit exercer son jugement pour évaluer le traitement comptable approprié pour la vente de la redevance sur la propriété Beaufor et la répartition du produit entre les immobilisations corporelles cédées et l'option de rachat de redevance. La Société a examiné les conditions spécifiques de l'entente pour déterminer si elle avait disposé d'une participation dans les réserves et les ressources de la propriété Beaufor. L'évaluation a considéré les droits attribués à la contrepartie et les risques et avantages qui lui sont associés pendant la durée de vie de l'opération.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**  
**(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021**

---

### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les méthodes énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les années présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

#### **A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION**

##### **i) Filiales**

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a les droits existants qui lui donnent la capacité actuelle de diriger les activités qui affectent significativement les performances des entités. La Société réévalue le contrôle sur une base continue.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et les comptes de ses filiales, Ressources X-Ore inc. (« X-Ore »), Moulin Aurifère Beacon inc. (« Beacon ») Société Minière Louvem inc. (« Louvem »), et 11306448 Canada inc. (« Canada »).

##### **ii) Transactions éliminées au moment de la consolidation**

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les pertes et profits latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

#### **B) BIENS MINIERS ET COÛTS DE MISE EN VALEUR**

La Société peut détenir des participations dans des biens miniers sous différentes formes, notamment des permis de prospection, des concessions de prospection et d'exploitation, des baux miniers et des droits de surface. La Société inscrit à l'actif, en tant que propriétés minières, les paiements effectués dans le cadre du processus d'acquisition des titres légaux liés à ces biens.

Au moment de la phase d'exploration, la Société inscrit les frais de prospection et d'évaluation à l'actif. Les frais de prospection et d'évaluation comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique comme les forages d'exploration, les échantillonnages et les activités liées à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'exploration de ressources minérales.

Les coûts d'acquisition de biens miniers et les coûts de mise en valeur minière sont comptabilisés au coût. Les coûts de mise en valeur minière engagés en vue d'accroître la capacité d'exploitation, d'exploiter de nouveaux gisements de minerai ou d'aménager des zones d'exploitation minière avant l'atteinte du stade de la production courante sont inscrits à l'actif. Les coûts de mise en valeur minière liés à la production de la période écoulée sont comptabilisés dans les stocks. Les dépenses préalables à la production engagées avant que la mine puisse être exploitée de la manière prévue par la direction sont inscrites à l'actif. Les coûts d'emprunt liés aux actifs qualifiés sont inscrits à l'actif et incorporés dans les coûts de mise en valeur minière pendant que les activités de construction et de mise en valeur menées à l'égard du bien se poursuivent. Tout produit de la vente de métaux reçu durant la phase de mise en valeur et de mise en service d'un projet est porté en réduction des dépenses inscrites à l'actif. La phase de mise en valeur et de mise en service prend fin au moment où la production commerciale débute.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

---

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### B) BIENS MINIERS ET COÛTS DE MISE EN VALEUR (SUITE)

#### *Début de la phase de développement*

La Société évalue le potentiel de chaque projet pour déterminer le moment où il devrait progresser à partir de la phase d'exploration et d'évaluation à la phase de développement. La faisabilité technique et la viabilité commerciale seront considérées comme atteintes lorsque la Société aura rempli les conditions suivantes :

- Obtention d'une étude de faisabilité technique et de viabilité commerciale
- Décision de la société sur cette base d'aller en phase de développement
- Obtention des permis d'extraction
- Obtenir le financement nécessaire pour procéder au plan de développement

Une fois que la direction a déterminé qu'un projet a démontré un potentiel de développement basé sur ces critères et une fois approuvé par le conseil d'administration, le projet entre dans la phase de développement.

#### *Début de la phase de production commerciale*

La Société évalue l'état d'avancement de chaque actif minier en développement pour déterminer quand elle commencera la production commerciale, habituellement lorsque la mine est en grande partie terminée et prête à être utilisée. Les critères utilisés pour évaluer la date de début sont déterminés en fonction de la nature unique de chaque projet de construction de mine, tels que la complexité du projet et de son emplacement. La Société considère divers critères pertinents pour évaluer le moment où la phase de production est considérée comme commencée. À ce stade, tous les montants correspondants sont reclassés des actifs miniers en construction à propriétés minières. Certains des critères utilisés pour identifier la date de début de la production commerciale incluent, mais ne sont pas limités à:

- lorsque la mine est en grande partie terminée et prête à être utilisée;
- la capacité de maintenir la production en cours à un niveau constant ou croissant;
- la récupération des minéraux est égale ou proche du niveau de production prévu; et
- l'achèvement d'une période d'essai raisonnable de l'installation et des équipements de la mine.

Une fois la production commerciale a été amorcée, les dépenses de mise en valeur supplémentaires engagées dans un bien minier sont incorporées au coût du bien minier, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs additionnels rattachés à la dépense iront à la Société. Sinon, ces dépenses sont classées comme des dépenses d'exploration à l'état consolidé du bénéfice net (perte nette) et du résultat global. Dès l'atteinte du stade de la production commerciale, les biens miniers sont amortis sur la durée de vie de la mine selon le mode des unités de production, en fonction des réserves minérales probables et prouvées estimées de la mine et de la portion de la minéralisation mesurée, indiquée et présumée qui, selon les attentes, devraient être classées comme des réserves pour les mines correspondantes. La Société détermine la portion de la minéralisation qu'elle s'attend à classer dans les réserves en prenant en considération la mesure dans laquelle l'extraction rentable de la ressource est probable, ce qui est tributaire des hypothèses relatives aux prix des métaux à long terme, des hypothèses relatives aux teneurs de coupure et des résultats des travaux de forage. Ces évaluations sont faites pour chaque mine, prise individuellement.



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021**

---

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**B) BIENS MINIERS ET COÛTS DE MISE EN VALEUR (SUITE)**

***Début de la phase de production commerciale (suite)***

Les durées d'utilité prévues utilisées pour les besoins du calcul de l'épuisement sont établies à la lumière des faits et circonstances associés au bien minier. Toute modification de l'estimation des durées d'utilité est comptabilisée de manière prospective à compter de la date de la modification.

**C) AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME**

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'entremise d'un régime à cotisations définies qui est un régime en vertu duquel la Société verse des cotisations définies selon un pourcentage du salaire des employés à une entité indépendante. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. La Société contribue également à des régimes gouvernementaux pour certains membres du personnel, qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. Les contributions aux régimes sont comptabilisées en charges dans la période au cours duquel les services correspondants des membres du personnel sont reçus. Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les « fournisseurs et autres créateurs » et sont évalués au montant non actualisé que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

**D) STOCKS**

Les stocks de fournitures, de minerai et de métaux précieux sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de fournitures, de minerai et de métaux précieux est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des stocks de minerai et de métaux précieux comprend tous les coûts directement attribuables au processus d'extraction et de transformation du minerai, incluant l'affectation systématique des frais généraux de production fixes et variables qui sont engagés pour extraire et transformer du minerai.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks passé en charges est inclus dans le coût des ventes sous l'appellation « coût de production et de transformation ».

**E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'aide gouvernementale y afférente, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉES LE 31 MARS 2021**

---

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**

***Amortissement de la propriété minière Beaufor***

Les immobilisations corporelles du site minier Beaufor sont amorties selon le mode des unités de production afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée. Le taux d'amortissement est calculé en fonction du nombre d'onces d'or produites sur les réserves prouvées et probables. La période d'amortissement estimative est déterminée en fonction des réserves propres à chaque site minier en production.

L'amortissement est présenté en tant que dépense d'amortissement et est inclus dans le coût des ventes.

***Amortissement des autres immobilisations corporelles***

L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire basé sur sa durée d'utilité prévue qui s'établit comme suit:

- Bâtiments: 20 ans
- Améliorations locatives: 10 ans
- Équipements et matériel roulant: 5 à 10 ans

L'amortissement d'un actif cesse lorsqu'il est classé comme étant destiné à la vente ou lorsqu'il est décomptabilisé. Par conséquent, l'amortissement ne cesse pas lorsque l'actif n'est pas utilisé ou mis hors service, sauf si l'actif est entièrement amorti.

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle, de la durée d'utilité, des réserves prouvées et probables ainsi que la méthode d'amortissement sont revues au besoin, au moins une fois l'an. Les changements à l'égard de la valeur résiduelle, de la durée d'utilité et des réserves prouvées et probables sont comptabilisés prospectivement lorsqu'ils surviennent.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa disposition ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa disposition. Le profit ou la perte résultant de la disposition d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé séparément à l'état consolidé du bénéfice net (perte nette) et du résultat global.

Les coûts d'emprunt sont capitalisés et imputés spécifiquement aux actifs qualifiés au moment où les fonds sont empruntés, soit spécifiquement pour financer un projet ou comme emprunts généraux pendant la période de construction.

**F) INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

---

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**F) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation.

L'évaluation subséquente à la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles ils ont été acquis et leurs caractéristiques.

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

CATEGORIE	INSTRUMENT FINANCIER
Actifs financiers au coût amorti	➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie ➤ Dépôts en fidéicommis
Passifs financiers au coût amorti	➤ Fournisseurs et autres créiteurs ➤ Option de rachat d'une redevance

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**G) DÉPRÉCIATION**

La Société utilise le modèle prospectif basé sur les pertes attendues afin de calculer la dépréciation des actifs financiers. L'application du modèle basé sur les pertes attendues nécessite le recours à un jugement considérable, notamment la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues, lesquelles seront déterminées sur une base pondérée en fonction de leur probabilité. Chaque date de clôture, ce nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux qui sont évalués à la JVAÉRG, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des actifs contractuels.

Les pertes de valeur, s'il y a lieu, seraient comptabilisées dans les frais d'administration de la Société de l'état consolidé du bénéfice net (perte nette) et du résultat global, et la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers serait réduite au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Si le montant de la perte de valeur diminuait au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution pouvait être objectivement liée aux conditions et aux changements de facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment ferait l'objet d'une reprise inscrite dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global. La reprise de la perte de valeur serait limitée au montant de la diminution de la perte de valeur et, après la reprise, la valeur comptable de l'actif financier à la date de reprise de la dépréciation ne pourrait pas être supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.



# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

---

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### G) DÉPRÉCIATION (SUITE)

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique:

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront.

Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Les indicateurs de dépréciation de ces actifs sont différents de ceux liés aux propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond aux propriétés minières.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'UGT au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

---

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**H) PROVISIONS**

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

**I) CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRPTION**

***Actions ordinaires***

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

***Actions accréditives***

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs pour lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital-actions et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur du passif lié aux actions accréditives selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire au prix d'une action accréditive à la date d'annonce du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite, avec pour contrepartie un produit enregistré.

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

***Bons de souscription***

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui seront réglés par la Société uniquement en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres contre un montant déterminé de trésorerie. Dans le cas contraire, ils sont classés dans les passifs.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021**

---

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**J) TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS**

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel, des membres du conseil d'administration, des consultants et des courtiers est comptabilisée comme charge, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, et ce, au cours de la période où les participants acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assortis de conditions accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée afin de refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

Les accords de paiements fondés sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie directe, à la juste valeur des biens ou des services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

**Unité d'actions restreintes**

Des unités d'actions restreintes ("UAR") peuvent être attribuées aux employés, aux administrateurs et aux dirigeants dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur permettant de recevoir un paiement sous forme d'actions ordinaires, d'espèces (en fonction du cours de l'action de la société au moment considéré) ou d'une combinaison d'actions ordinaires et d'espèces, à la seule discrétion de la société. La juste valeur de l'UAR à régler en actions ordinaires est mesurée à la date d'attribution et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits dans le surplus d'apport avec une charge correspondante dans la rémunération fondée sur des actions. Un passif pour l'UAR à régler en espèces est mesuré à la juste valeur à la date d'attribution et est ensuite ajusté à chaque date de bilan pour les changements de la juste valeur. Le passif est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits avec une charge correspondante dans la rémunération fondée sur des actions.

**K) IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS**

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice net (perte nette), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte déductible d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux années antérieures.



# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### K) IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS (SUITE)

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (perte) comptable, ni le bénéfice imposable (perte déductible), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

### L) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la Loi sur l'impôt minier du Québec. Ce crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers est égal à 16 % et applicable sur 50 % des dépenses éligibles. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction d'entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés démontrées. Cette évaluation est faite pour chaque propriété minière.

Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère un passif d'impôt différé et des charges d'impôts différés, car les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base fiscale à la suite de la réclamation du crédit d'impôt remboursable par la Société.

Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur et, en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une aide gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et divulgarion de l'aide publique*, qui est comptabilisée à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Présentement, la direction a l'intention d'entrer en production dans le futur. Les crédits de droits miniers sont donc comptabilisés comme un recouvrement d'impôts.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### L) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES (SUITE)

La Société est également admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises minières concernant les dépenses admissibles engagées. Le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources représente jusqu'à 31 % de ces dépenses et est comptabilisé comme une aide gouvernementale à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation. Étant donné que les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation ont été financées par actions accréditives, la Société n'est pas présentement admissible à ces crédits d'impôt puisqu'ils ont été transférés aux investisseurs.

Les crédits liés aux ressources sont comptabilisés à l'encontre des dépenses de prospection et d'évaluation à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées au crédit. Les crédits seront comptabilisés aux résultats sur une base systématique et sur la durée de vie utile des actifs correspondants.

### M) CONTRATS DE LOCATION

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Les durées de location, incluant les options de renouvellement dont la Société a la certitude raisonnable d'exercer, varient de 1 à 3 ans pour les équipements et le loyer. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit pour perte de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la Société modifie son évaluation de l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021**

---

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**M) CONTRATS DE LOCATION (SUITE)**

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé à l'état consolidé du bénéfice net et du résultat global si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Les paiements associés aux contrats de location à court terme (12 mois et moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés comme charges à l'état consolidé du bénéfice net et du résultat global selon la méthode linéaire.

**N) REGROUPEMENT D'ENTREPRISES**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée est évaluée au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par la société en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Le cas échéant, la contrepartie transférée comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle, évalué à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Un regroupement d'entreprises est défini dans la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, comme une transaction dans laquelle un acquéreur obtient le contrôle d'une entreprise, qui est définie comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs qui peut être conduit et géré dans le but de fournir un rendement aux investisseurs. Pour qu'un ensemble intégré d'activités et d'actifs soit considéré comme une entreprise, cet ensemble doit comprendre des intrants et des processus.

**O) RÉSULTAT PAR ACTION**

La Société présente le résultat de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat de base est calculé en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, lesquelles englobent les bons de souscription, les UAR et les options sur actions attribuées.

**P) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie comprend l'encaisse et les montants déposés auprès des banques. Les équivalents de trésorerie comprennent tous les placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, ou qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

---

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Q) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

La nouvelle norme et interprétation qui suit n'est pas encore entrée en vigueur et n'a pas été appliquée dans le cadre de la préparation de ces états financiers:

#### **Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue (modifications de l'IAS 16)**

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Property, Plant and Equipment – Proceeds before Intended Use (Amendments to IAS 16)*.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. L'application anticipée est permise.

Les modifications fournissent des directives sur la comptabilisation du produit de la vente des éléments qu'une société produit et vend dans le but qu'une immobilisation corporelle puisse être utilisée comme prévu, ainsi que des coûts de production connexes. Plus particulièrement, le produit de la vente d'éléments qui ont été produits avant que l'immobilisation corporelle connexe ne soit prête à être utilisée doit être comptabilisé en résultat net, de même que les coûts de production connexes.

## 4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE COMMUN

Le 21 janvier 2021, Yamana Gold ("Yamana") a acquis toutes les actions en circulation de Corporation Aurifère Monarques dans le cadre d'un plan d'arrangement (l'"Arrangement"). En vertu de l'arrangement, Corporation Aurifère Monarques a procédé à une scission en faveur de ses actionnaires par l'intermédiaire de Corporation Minière Monarch. Corporation Minière Monarch a reçu tous les actifs et les passifs qui n'ont pas été vendus à Yamana, soit les éléments suivants :

- i) La mine Beaufor, la propriété McKenzie Break, la propriété Croinor Gold, la propriété Swanson et l'usine et la propriété Beacon, ainsi que tous les actifs et passifs liés à ces propriétés (collectivement, les "actifs transférés") ; et
- ii) Un montant net en espèces de 14 millions de dollars.

En échange, la société a émis 66 195 889 actions.

De plus, le 21 janvier 2021, Corporation Aurifère Monarques avait 11 289 473 bons de souscription (les "bons de souscription avec certificat") en circulation émis en vertu de certificats de bons de souscription individuels et 10 042 000 bons de souscription (les "bons de souscription avec acte") en circulation émis en vertu d'un acte de souscription daté du 17 septembre 2020 entre Corporation Aurifère Monarques et Société de fiducie Computershare du Canada (l'"acte de souscription").

Dans le cadre de l'Arrangement, pour chaque bon de souscription avec certificat non exercé en circulation au 21 janvier 2021, le détenteur a reçu:

- i) un bon de souscription de Yamana (un "bon de souscription de remplacement de Yamana") pour acheter à Yamana 0,0376 d'une action de Yamana à un prix d'exercice de 0,074 \$.
- ii) un bon de souscription de Corporation Minière Monarch (un "bon de souscription Monarch de remplacement") pour acheter à la Société 0,2 action de la Société à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,051 \$.



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**  
**(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021**

---

**4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE COMMUN (SUITE)**

Chaque bon de souscription avec acte de Corporation Aurifère Monarques continuera d'être régi et assujetti aux modalités de l'acte relatif aux bons de souscription, sous réserve de tout acte complémentaire, certificat de bon de souscription ou document d'exercice, selon le cas, émis par Yamana et Corporation Minière Monarch (comme elles en conviennent mutuellement, chacune agissant raisonnablement) à l'intention des détenteurs des bons de souscription avec acte pour faciliter l'exercice des bons de souscription avec acte et le paiement de la partie correspondante du prix d'exercice correspondant. Dans le cadre de l'Arrangement, pour chaque Bon de souscription avec acte en circulation au 21 janvier 2021, le détenteur aura le droit de recevoir:

- i) 0,0376 d'une action Yamana pour un prix d'exercice net de 0,311 \$ par bon de souscription avec acte.
- ii) 0,2 action de la Société pour un prix d'exercice net de 0,097 \$ par bon de souscription avec acte.

La transaction ci-dessus a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun puisqu'elle a eu lieu entre des sociétés sous contrôle commun. Par conséquent, la transaction a été évaluée dans les comptes de la Société en utilisant les valeurs comptables historiques des comptes de Corporation Aurifère Monarques. La Société a également choisi de ne pas retraitier les comparatifs pour les périodes antérieures à l'acquisition et a choisi de reconnaître la différence entre la contrepartie payée et les valeurs comptables transférées (" Ajustement d'acquisition ") comme un ajustement des bénéfices non répartis.

Le tableau suivant présente la comptabilisation du regroupement d'entreprises sous contrôle commun le 21 janvier 2021 :

	\$
Contrepartie payée:	
Actions ordinaires émises	43 027 328
Valeurs comptables basées sur les montants de Corporation Aurifère Monarques :	
Espèces	14 283 329
Autres actifs courants	3 802 469
Dépôts en fidéicommis	1 430 603
Immobilisations corporelles	13 453 013
Propriétés minières en exploration	25 107 672
Passifs courants	(587 476)
Obligations locatives	(49 358)
Passifs non courants	(1 442 870)
Obligations liées à la mise hors service d'actifs	(4 865 411)
Impôts sur le revenu et impôts miniers différés	(4 801 790)
Bénéfices non répartis (y compris l'ajustement d'acquisition)	(3 302 853)
	43 027 328

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

---

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	ÉQUIPEMENTS ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES	DROITS D'UTILISATION	ACTIFS MINIERS EN CONSTRUCTION <sup>(A)</sup>	PROPRIÉTÉ MINIÈRE BEAUFOR	BEAUFOR BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS	TOTAL
<b>Coût</b>		\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	—	—	—	—	—	—
Regroupement d'entreprises (note 4)	408 034	45 816	10 506 782	644 885	1 847 496	13 453 013
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>408 034</b>	<b>45 816</b>	<b>10 506 782</b>	<b>644 885</b>	<b>1 847 496</b>	<b>13 453 013</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>						
<b>Solde au début</b>	—	—	—	—	—	—
Amortissement	11 537	6 217	—	—	—	17 754
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>11 537</b>	<b>6 217</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17 754</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>						
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>396 497</b>	<b>39 599</b>	<b>10 506 782</b>	<b>644 885</b>	<b>1 847 496</b>	<b>13 435 259</b>

<sup>(A)</sup> Étant donné que ces éléments ne sont pas prêts à être utilisés, les actifs miniers en construction n'ont pas encore été amortis.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

---

## 6. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉS <sup>(1)(2)</sup>	11 NOVEMBRE 2020	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (NOTE 4)	31 MARS 2021
	\$	\$	\$
McKenzie Break	–	3 957 574	<b>3 957 574</b>
Croinor Gold	–	3 013 049	<b>3 013 049</b>
Swanson et autres	–	1 952 556	<b>1 952 556</b>
	–	<b>8 923 179</b>	<b>8 923 179</b>

- (1) Les propriétés minières sont toutes situées dans la province du Québec, Canada.  
(2) Les claims miniers compris dans les propriétés ont été acquis avec différents accords ou par désignation sur carte et, par conséquent, les redevances applicables, le cas échéant, sont couvertes par des accords spécifiques.

## 7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les actifs de prospection et d'évaluation se présentent comme suit :

	11 NOVEMBRE 2020	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (NOTE 4)	FRAIS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION	31 MARS 2021
	\$	\$	\$	\$
Croinor Gold	–	11 363 032	52 370	<b>11 415 402</b>
McKenzie Break	–	4 563 261	139 288	<b>4 702 549</b>
Swanson et autres	–	258 200	6 561	<b>264 761</b>
	–	<b>16 184 493</b>	<b>198 219</b>	<b>16 382 712</b>

Les actifs de prospection et d'évaluation par nature se présentent comme suit:

	31 MARS 2021
	\$
Frais de prospection et d'évaluation :	
Salaires, supervision et consultants	<b>74 882</b>
Géologie et géophysique	<b>53 718</b>
Test, échantillonnage et prospection	<b>69 619</b>
<b>Augmentation des frais de prospection et d'évaluation</b>	<b>198 219</b>
Regroupement d'entreprises (note 4)	<b>16 184 493</b>
Solde au début de la période	–
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>16 382 712</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉES LE 31 MARS 2021

---

**8. DETTE À LONG TERME**

---

	OBLIGATIONS LOCATIVES
Solde au début	\$ —
Regroupement d'entreprises (note 4)	49 358
Intérêts courus de la période	936
Remboursement	(7 221)
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>43 073</b>
Partie courante	34 024
Partie non courante	9 049

La Société a une facilité de crédit avec RBC de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel plus 2,5 %. La facilité est garantie par le même montant de certificat de placement garanti. La facilité n'est pas utilisée au 31 mars 2021.

**9. AUTRES PASSIFS**

---

	31 MARS 2021
Passif lié aux actions accréditives	\$ 1 714 853
Option de rachat d'une redevance	1 479 680
	<b>3 194 533</b>

L'option de rachat d'une redevance est comptabilisée comme instrument financier et la charge de désactualisation est constatée à titre de charges financières dans l'état consolidé de la perte nette. Des intérêts courus de 36 810 \$ sont comptabilisés pour les périodes de trois mois et de 141 jours terminées le 31 mars 2021.

**10. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS**

**A) GARANTIES FINANCIÈRES**

Le tableau suivant présente la répartition des garanties financières émises au 31 mars 2021:

	31 MARS 2021
Mine Beaufor	\$ 851 043
Usine Beacon	2 437 500
McKenzie Break	122 480
Croinor Gold	555 315
	<b>3 966 338</b>
Dépôts en trésorerie	416 155
Cautionnement	<b>3,550,183</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

## **10. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS (SUITE)**

### **B) RÉPARTITION DES OBLIGATIONS**

Le tableau suivant présente la répartition des obligations de mise hors service d'actifs au 31 mars 2021 :

	<b>31 MARS 2021</b>
	\$
Mine Beaufor	1 044 725
Usine Beacon	2 995 469
Croinor Gold	555 315
McKenzie Break	282 232
	<b>4 877 741</b>

Les obligations liées à la mise hors service d'actifs ont varié de la façon suivante au cours de la période:

	<b>31 MARS 2021</b>
	\$
Solde au début de la période	–
Regroupement d'entreprises (note 4)	4 865 411
Charge de désactualisation	12 330
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>4 877 741</b>

## **11. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION**

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Les mouvements dans le capital-actions et les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit:

	NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION <sup>(2)</sup>	NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES	MONTANT
<b>Solde au début</b>	–	–	–
Émission initiale d'action	–	1	1
Émission d'actions et de bons de souscription en relation avec le regroupement d'entreprises sous contrôle commun (note 4)	11 289 473	66 195 889	43 027 328
Élimination de l'action initiale	–	(1)	(1)
Émission d'actions accréditives <sup>(1)</sup>	–	3 450 984	3 330 382
Exercice de bons de souscription	(105 000)	21 000	4 920
Octroi de bons de souscription	207 059	–	–
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>11 391 532</b>	<b>69 667 873</b>	<b>46 362 630</b>

(1) La valeur comptable des actions accréditives est présentée, déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditives de 1 751 339 \$ qui a été enregistré lors des émissions des actions accréditives durant le financement du 4 mars 2021.

(2) À l'exclusion des bons de souscription avec acte émis par Corporation Aurifère Monarques (note 11 C).

Le 4 mars 2021, la Société a réalisé un financement accréditif de 863 143 unités accréditives provinciales au prix de 1,75 \$ et de 2 587 841 unités accréditives fédérales au prix de 1,38 \$ pour un produit brut de 5 081 721 \$.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

---

**11. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)**

**A) BONS DE SOUSCRIPTION DE REMPLACEMENT MONARCH**

Les changements dans les bons de souscription de remplacement de Monarch ont été les suivants. Chaque bon de souscription de remplacement Monarch permet d'acquérir 0,2 action ordinaire de la Société :

	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE 31 MARS 2021	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation, au début de la période	—	—
Émission de bons de souscription en relation avec le regroupement d'entreprises sous contrôle commun (note 4)	11 289 473	0,051
Exercés	(105 000)	0,047
<b>En circulation, à la fin de la période</b>	<b>11 184 473</b>	<b>0,052</b>

Le tableau suivant résume les informations relatives aux bons de souscription de remplacement Monarch:

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 31 MARS 2021	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
118 182 (exerçables)	\$ 0,053	Avril 2021
1 380 040 (exerçables)	0,083	Septembre 2022
9 751 251 (exerçables)	0,047	Juin 2023
<b>11 184 473</b>		

**B) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS AUX COURTIERS**

Les changements dans les bons de souscription de la Société octroyés aux courtiers se détaillent comme suit. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire de la Société :

	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE 31 MARS 2021	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation, au début de la période	—	—
Octroyés	207 059	1,38
<b>En circulation, à la fin de la période</b>	<b>207 059</b>	<b>1,38</b>

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription octroyés aux courtiers :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 31 MARS 2021	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
207 059 (exerçables)	\$ 1,38	Mars 2023

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021**

**11. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)**

**C) BONS DE SOUSCRIPTION AVEC ACTE DE FIDUCIE**

Le tableau suivant résume les informations relatives aux bons de souscription de l'acte de fiducie :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION AVEC ACTE DE FIDUCIE EN CIRCULATION AU 31 MARS 2021	DATE D'EXPIRATION
10 042 000 (exercables)	Septembre 2022

Chaque bon de souscription avec acte de fiducie permet d'acquérir 0,2 action ordinaire de la société pour un prix d'exercice net de 0,097\$ par bon de souscription, voir la note 4 pour plus de détails.

**D) UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES**

La Société a établi le plan d'unités d'actions restreintes de Corporation Minière Monarch, en vertu duquel le conseil d'administration de la Société peut, de temps à autre, accorder des UAR aux dirigeants, employés et consultants de la Société.

Chaque UAR permet au participant de recevoir, à la discrétion de la Société, une action ordinaire, son équivalent en espèces ou une combinaison d'actions ordinaires et d'espèces. La Société a l'intention de régler ces UAR sous forme d'actions ordinaires et, par conséquent, le régime d'unités d'actions restreintes de Corporation Minière Monarch est considéré comme un régime réglé en actions. Au moment de l'octroi des UAR en vertu du régime d'unités d'actions restreintes de Corporation Minière Monarch , le conseil d'administration détermine, à sa seule discrétion, les conditions d'acquisition, la période de règlement ou les autres conditions applicables à cet octroi.

Les UAR donnent au détenteur le droit de recevoir un nombre déterminé d'actions ordinaires à la date d'acquisition spécifiée. La charge de rémunération liée aux UAR est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en fonction de la juste valeur des actions ordinaires de la société à la date d'attribution et des attributions dont l'acquisition est prévue. La juste valeur est calculée par rapport au cours de clôture des actions ordinaires de la société à la TSX le jour ouvrable précédent la date d'attribution. À la date de règlement, une action ordinaire est émise pour chaque UAR, après déduction de tout impôt sur le revenu payable sur le bénéfice gagné par le détenteur de l'UAR qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales. Les résumés des UAR accordées en vertu du régime d'unités d'actions restreintes de Corporation Minière Monarch sont présentés ci-dessous :

	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE 31 MARS 2021	
	Nombre d'UAR	Valeur Moyenne pondérée intrinsèque à la date d'attribution
En circulation, au début de la période	–	\$ –
Octroyés	1 235 500	0,85
<b>En circulation, à la fin de la période</b>	<b>1 235 500</b>	<b>0,85</b>
Acquises à la fin de la période	–	–

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**  
**(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉES LE 31 MARS 2021**

---

**11. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)**

**D) UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES (SUITE)**

La juste valeur des UAR est comptabilisée comme une charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Pour les périodes de trois mois et de 141 jours terminées le 31 mars 2021, la rémunération totale fondée sur des actions liées aux UAR s'est élevée à 53 481 \$ et est classée dans la rémunération fondée sur des actions dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global.

**12. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS**

Les actionnaires de la Société ont approuvé un plan d'options d'achat d'actions (le "plan") en vertu duquel le conseil d'administration peut accorder aux employés, dirigeants, administrateurs et consultants de la Société des options d'achat d'actions visant à acquérir des actions ordinaires en nombre, selon des modalités et à des prix d'exercice déterminés par le conseil d'administration. Le prix d'exercice ne peut être inférieur au prix du marché des actions ordinaires au moment de l'attribution.

Le plan prévoit que le nombre maximum d'actions ordinaires de la Société pouvant être réservées pour émission dans le cadre du plan ne doit pas être supérieur à 10 % des actions émises et en circulation de la Société.

Le nombre maximum d'actions ordinaires qui peuvent être réservées à un seul détenteur à des fins d'émission dans le cadre du régime ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation au moment de l'acquisition et ne peut dépasser 2 % des actions ordinaires en circulation pour les consultants et les représentants des relations avec les investisseurs. Ces options ne sont pas cessibles ou transférables, sauf par legs ou héritage, et expirent au plus tard cinq ans après leur attribution. Si un titulaire d'options quitte la Société, ses options expirent normalement, au plus tard, un an après son départ, sous réserve des conditions établies par le plan. La période d'acquisition des options d'achat d'actions varie de l'acquisition immédiate à 36 mois après la date d'acquisition et la durée de vie des options varie de deux à cinq ans.

Les changements dans les options d'achat d'actions de la Société accordées aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants ont été les suivants :

	<b>PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE 31 MARS 2021</b>	
	<b>Nombre d'options</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>
En circulation, au début de la période	–	\$ –
Octroyés	2 049 000	1,00
<b>En circulation, à la fin de la période</b>	<b>2 049 000</b>	<b>1,00</b>
<b>Exerçables, à la fin de la période</b>	–	–

Le tableau suivant résume les informations relatives aux options d'achat d'actions :

<b>NOMBRE D'OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 MARS 2021</b>	<b>PRIX D'EXERCICE</b>	<b>DATE D'EXPIRATION</b>
<b>EN CIRCULATION</b>	<b>EXERCÉABLE</b>	<b>\$</b>
2 049 000	–	1,00

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

---

## 12. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

Pour les périodes de trois mois et de 141 jours terminées le 31 mars 2021, l'application du modèle de la juste valeur a donné lieu à une charge de 45 800 \$ comptabilisée dans la rémunération à base d'actions dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global.

La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, en fonction des hypothèses suivantes :

	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE 31 MARS 2021
Taux d'intérêt sans risque	0,87 %
Taux de dividende attendu	– %
Volatilité attendue	80 %
Durée de vie prévue des options	5 ans
Prix moyen pondéré par action	0,85 \$
Prix d'exercice moyen pondéré des options attribuées	1,00 \$
Juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions attribuées au cours de la période	0,52 \$

## 13. ENGAGEMENTS

### Actions accréditives

La Société s'est engagée à débourser, avant certaines dates, des montants en frais d'exploration et d'évaluation admissibles, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et à la Loi sur les impôts du Québec, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs des investissements en actions accréditives complétés de chacun des financements. En ce qui concerne ces engagements, le tableau ci-dessous fournit des détails importants :

DATE DU FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT	DATE LIMITE DE DÉCAISSEMENT	FONDS RÉSERVÉS AU 31 MARS 2021	PASSIF LIÉ AUX ACTIONS ACCRÉDITIVES AU 31 MARS 2021
	\$		\$	\$
4 mars 2021	5 081 721	31 décembre 2022	4 936 604	1 714 853

## 14. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA PERTE NETTE

### A) ADMINISTRATION

	PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2021	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE 31 MARS 2021
	\$	\$
Salaires, jetons de présence et avantages afférents	294 103	294 103
Rémunération à base d'actions	99 281	99 281
Consultants et honoraires professionnels	110 281	110 281
Frais de bureau, assurances, taxes et permis	53 742	53 742
Relations avec les investisseurs et frais de représentation	10 283	10 283
Amortissement	11 537	11 537
Amortissement des droits d'utilisation	6 217	6 217
	585 444	585 444

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉS)

PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

## 14. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA PERTE NETTE (SUITE)

### B) ENTRETIEN ET MAINTENANCE

	PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>
	\$	\$
Beaufor	797 725	797 725
Beacon	165 134	165 134
	<b>962 859</b>	<b>962 859</b>

### C) CHARGES FINANCIÈRES

	PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>
	\$	\$
Intérêts sur les obligations locatives	936	936
Charge de désactualisation	12 330	12 330
Autres	55 840	55 840
	<b>69 106</b>	<b>69 106</b>

## 15. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Taxes sur les produits et autres débiteurs	(233 965)	(233 965)
Stocks	(28 402)	(28 402)
Charges payées d'avance et dépôts	65 850	65 850
Fournisseurs et autres crébiteurs	1 171 775	1 171 775
	<b>975 258</b>	<b>975 258</b>

	PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>
	\$	\$
Éléments sans effet sur les flux de trésorerie :		
Variation des comptes fournisseurs et autres crébiteurs relatifs aux actifs de prospection et d'évaluation	50 815	50 815

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021

---

## 16. RÉMUNÉRATION

### A) RÉMUNÉRATION TOTALE

	PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>
Salaires, jetons de présence et autres avantages sociaux	\$ 473 643	\$ 473 643
Rémunération à base d'actions	99 281	99 281
Régime à cotisations définies	27 554	27 554
Régimes gouvernementaux	53 445	53 445
	<b>653 923</b>	<b>653 923</b>

Au 31 mars 2021, les fournisseurs et autres crébiteurs incluaient un montant de 339 590 \$ à payer relativement aux salaires et autres avantages.

### B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les hauts dirigeants de la Société composés du président et chef de la direction, du vice-président finance et chef de la direction financière et du vice-président, développement corporatif.

La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes:

	PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>	PÉRIODE DE 141 JOURS TERMINÉE LE <b>31 MARS 2021</b>
Salaires, jetons de présence et autres avantages sociaux	\$ 135 706	\$ 135 706
Rémunération à base d'actions	64 313	64 313
Régime à cotisations définies	6 215	6 215
Régimes gouvernementaux	20 825	20 825
	<b>227 059</b>	<b>227 059</b>

## 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers courants, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres débiteurs et les fournisseurs et autres crébiteurs, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur échéance immédiate ou à court terme. Par conséquent, aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous.

La valeur comptable des passifs non courants, qui comprennent l'option de rachat d'une redevance, est proche de sa juste valeur. La juste valeur de ces passifs financiers est calculée sur la base de la valeur actuelle des sorties de fonds en principal et en intérêts qui sont actualisées aux taux du marché à la date de clôture en tenant compte du risque de crédit de la Société.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉES LE 31 MARS 2021**

---

## **17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**

### **Juste valeur des instruments financiers (suite)**

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

<b>AU 31 MARS 2021</b>	<b>VALEUR COMPTABLE</b>	<b>JUSTE VALEUR</b>	<b>NIVEAU 1</b>	<b>NIVEAU 2</b>	<b>NIVEAU 3</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>					
Option de rachat d'une redevance	1 479 680	1 479 680	–	–	1 479 680

### **Exposition et gestion des risques**

La société est exposée à plusieurs risques à différents niveaux. Le type de risque et la manière dont l'exposition est gérée sont décrits ci-après :

#### **A) RISQUE DU MARCHÉ**

Le risque du marché est le risque des variations de prix, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des actions qui affectent le revenu de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque du marché dans des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement.

##### **Risque lié au taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie et les dépôts en fidéicommis portent intérêt à un taux fixe. En ce qui concerne ces derniers, la Société est exposée à une variation limitée de la juste valeur car ils sont remboursables à tout moment ou la Société a l'intention de les utiliser à court terme pour ses opérations. L'exposition de la société au risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt sur ses passifs financiers à long terme est limitée, car ils ne portent pas intérêt.

#### **B) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Société si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit provient principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société et la valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit à la date des états financiers consolidés. Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie est limité car les contreparties sont des banques ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation internationales et par le gouvernement du Canada.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**  
**PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE 141 JOURS TERMINÉS LE 31 MARS 2021**

---

**17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)**

**C) RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer les obligations financières associées à ses passifs financiers à leur échéance. La société gère le risque de liquidité par la gestion de sa structure de capital. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés.

Au 31 mars 2021, tous les passifs financiers et autres obligations de la Société étaient exigibles dans les 12 prochains mois (à l'exception de l'option de rachat d'une redevance) et la Société disposait de fonds suffisants pour faire face à ses passifs financiers courants.

Le tableau suivant présente les passifs financiers de la société en fonction des échéances contractuelles, y compris les intérêts à payer, au 31 mars 2021 :

	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE			PLUS DE 24 MOIS
		TRÉSORERIE CONTRACTUELS	0 À 12 MOIS	12 À 24 MOIS	
Fournisseurs et autres crébiteurs	\$ 1 470 476	\$ 1 470 476	\$ 1 470 476	\$ —	\$ —
Option de rachat d'une redevance	1 479 680	2 500 000	—	—	2 500 000
	<b>2 950 156</b>	<b>3 970 476</b>	<b>1 470 476</b>	<b>—</b>	<b>2 500 000</b>